

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Conventions liant le Département des Bouches-du-Rhône et trois centres communaux d'action sociale (CCAS) pour la réalisation des contrats d'engagement réciproque en faveur des bénéficiaires du RSA (BRSA).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les conventions avec les 3 centres communaux d'action sociale (CCAS) de Sausset-les-Pins, Velaux et La Roque-d'Anthéron, pour la réalisation de contrats d'engagement réciproque (CER) et de contrats d'orientation pour les bénéficiaires du RSA, sont arrivées à échéance.

Compte tenu de l'internalisation de l'orientation des nouveaux entrants dans le RSA au sein des services du Département en 2018, les CCAS ne sont plus habilités à réaliser des contrats d'orientation.

En conséquence, il est proposé de renouveler la convention pour la réalisation des CER avec ces 3 CCAS à compter du 1^{er} janvier 2019 pour un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Ce rapport concerne le financement des 3 CCAS selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant estimé à 746,76 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL